



## Fumage de vitre automobile

Par **sebas\_old**, le **18/08/2007** à **23:21**

bonjour a tous

je voudrez savoir si une loi existe contre la teinte ou le fumage des vitre pour les voiture car je suis entrepreneur et je suis souvent amené a transporter du materiel merci d avance pour votre attention sur ma quetion sincerer salutations

Par **Adam Kadamon**, le **21/08/2007** à **09:57**

Bonjour,

Le code de la route prévoit des règles strictes en matières de visibilité notamment sur le pare-brise.

La vitre ne doit pas déformer les objets vus par transparence et ne doit pas modifier les couleurs.

Il existe une directive européenne concernant la transparence il s'agit de la 77/649 CEE. Si effectivement le film permet de répondre à ces critères, il est considéré comme légal et répondant aux normes de sécurités en vigueur.

Cordialement.